

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 622 916

②1 N° d'enregistrement national :

87 15752

⑤1 Int Cl⁴ : E 05 B 9/08, 65/12.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 6 novembre 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 19 du 12 mai 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : NEYRET Guy. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Guy Neyret.

⑦3 Titulaire(s) :

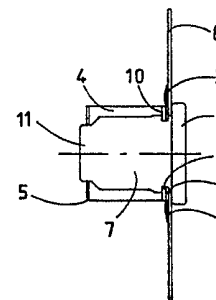
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Fourchette de fixation d'un barillet de serrure.

⑤7 L'invention concerne une fourchette de fixation d'un barillet de serrure, destinée à être placée sous la tête du barillet et à la maintenir plaquée contre un panneau de fixation.

La fourchette selon l'invention est caractérisée par le fait qu'elle est d'une seule pièce avec une seconde fourchette 5 coopérant avec l'extrémité 11 du barillet 7 opposée à la tête 9, l'ensemble étant muni d'ailes d'appui 2 sur le panneau de fixation 8.

Application aux verrous de portes de véhicules automobiles.



FR 2 622 916 - A1

D

FOURCHETTE DE FIXATION D'UN BARILLET DE SERRURE

L'invention concerne une fourchette de fixation d'un barillet de serrure, en particulier mais non exclusivement pour les portes de véhicules automobiles.

Habituellement, la fourchette, placée sous la tête du barillet, maintient celle-ci plaquée contre un panneau de fixation, avec interposition d'un joint élastique.

Un outil placé dans le canal de clé du barillet permet de le faire osciller de sorte que, par mouvements alternés successifs, il est possible de faire ramper la fourchette et d'extraire le barillet, ce qui donne accès à la serrure.

La présente invention vise à fournir une nouvelle fourchette de fixation interdisant de donner au barillet de tels mouvements successifs d'oscillation.

A cet effet, la fourchette selon l'invention est caractérisée par le fait qu'elle est d'une seule pièce avec une seconde fourchette coopérant avec l'extrémité du barillet opposée à la tête, l'ensemble étant muni d'ailes d'appui sur le panneau de fixation.

La pièce peut être en tôle découpée pliée ou en matière moulée.

La constitution de la fourchette en une pièce munie d'ailes latérales et d'une seconde fourchette en appui sur une extrémité du barillet forme un ensemble extrêmement rigide, toute tentative de mise en oscillation du barillet produisant un arc-boutement de la pièce et du barillet.

Dans une forme de réalisation, les ailes latérales sont formées dans le prolongement de la première fourchette. Dans une variante, les ailes latérales sont formées aux extrémités de bras dépassant de la seconde fourchette.

Selon une forme de réalisation de l'invention, les deux fourchettes sont reliées par une paroi raccordant leurs têtes.

5 Selon une variante, les deux fourchettes sont reliées par des parois latérales.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante faite en se référant au dessin annexé dans lequel:

10 - la figure 1 est une vue schématique en perspective d'une fourchette selon un exemple de réalisation de l'invention,

15 - la figure 2 est une vue schématique en élévation latérale de la fourchette de la figure 1 après montage sur un panneau,

- les figures 3,5 et 6 sont des vues schématiques en perspective de variantes de la fourchette selon l'invention, et

20 - la figure 4 est analogue à la figure 2, pour la fourchette de la figure 3.

25 Dans l'exemple de réalisation des figures 1 et 2, la fourchette 1 est prolongée latéralement par deux ailes 2 alors que sa tête, opposée à la fente 3, est prolongée par une paroi 4 orthogonale, elle-même adjacente à une seconde fourchette 5 parallèle à la fourchette 1 et de même sens.

30 Au montage (figure 2), la fourchette 1 est logée dans une fente périphérique 6 du barillet 7, contre le panneau de fixation 8 sur lequel est en appui la tête 9 du barillet 7. Un joint élastique 10 est également logé dans la fente 6. Les ailes 2 de la fourchette 1 sont ondulées longitudinalement de manière que la fourchette 1 comporte des patins d'appui et exerce sur le barillet 7 une force dirigée vers l'intérieur, de sorte que la tête 9 du barillet 7 est comprimée contre la face externe du panneau 8.

35 La seconde fourchette 5 entoure l'extrémité 11 du barillet 7. L'ensemble formé par les deux fourchettes 1 et 5 en appui sur le barillet 7 et reliées

entre elles par la paroi 4 est très rigide et arc-bouté sur le panneau 8, de sorte qu'il est pratiquement impossible de faire osciller le barillet 7.

5 Dans la forme de réalisation des figures 3 et 4, où les mêmes références désignent les mêmes éléments qu'aux figures 1 et 2, les ailes d'appui 2 sont planes et sont reliées chacune à la seconde fourchette 5 par une paroi inclinée 12. C'est l'articulation des parois 12 sur la fourchette 5 qui fournit la force élastique d'appui des ailes 2 contre la face intérieure du panneau 8.

10

Dans les variantes des figures 5 et 6, la fourchette 5 est reliée directement à l'extrémité de chacune des ailes 2 par des parois inclinées 13, les ailes 2 étant ondulées transversalement. L'ensemble a une section longitudinale trapézoïdale.

15

Les formes de réalisation des figures 1 à 5 concernent des pièces en métal découpé et plié, qui peut être soudé dans le cas de la figure 5.

20

La forme de réalisation de la figure 6 concerne une pièce fermée moulée en matière synthétique ou en alliage métallique, par exemple à base de zinc ou d'aluminium. On peut prévoir dans ce cas de munir les ailes 2 de patins d'appui 14.

REVENDEICATIONS

- 1.- Fourchette de fixation d'un barillet de serrure, destinée à être placée sous la tête du barillet et à la maintenir plaquée contre un panneau de fixation, caractérisée par le fait qu'elle est d'une seule pièce avec une seconde fourchette (5) coopérant avec l'extrémité (11) du barillet (7) opposée à la tête (9), l'ensemble étant muni d'ailes d'appui (2) sur le panneau de fixation (8).
5
- 2.- Fourchette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les ailes latérales (2) sont formées dans le prolongement de la première fourchette (1).
10
- 3.- Fourchette selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que les ailes latérales (2) sont formées aux extrémités de bras (12) dépassant de la seconde fourchette (5).
15
- 4.- Fourchette selon la revendication 2, caractérisée par le fait que les deux fourchettes (1,5) sont reliées par une paroi (4) raccordant leurs têtes.
20
- 5.- Fourchette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les deux fourchettes (1,5) sont reliées par des parois latérales (13).
25
- 6.- Fourchette selon la revendication 5, caractérisée par le fait que les parois latérales (13) sont reliées aux extrémités libres des ailes (2).
30
- 7.- Fourchette selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée par le fait que les ailes (2) sont ondulées transversalement ou longitudinalement.
- 8.- Fourchette selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée par le fait qu'elle est constituée d'une pièce métallique découpée et pliée, éventuellement soudée.

- 9.- Fourchette selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée par le fait qu'elle est constituée d'une pièce moulée en matière synthétique ou en métal.
- 5 10.- Fourchette selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée par le fait que les ailes (2) comportent des patins d'appui (14).

PL.1/III

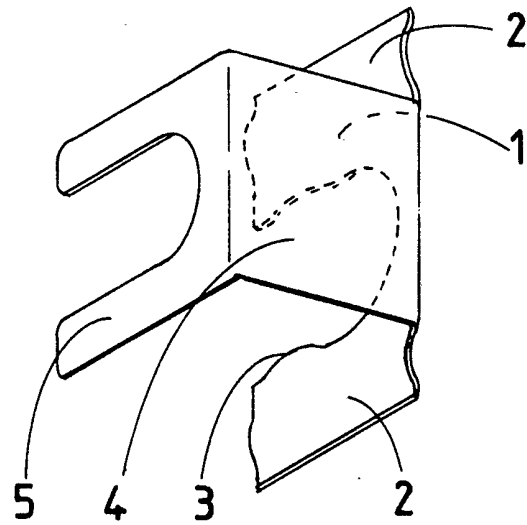


Fig : 1

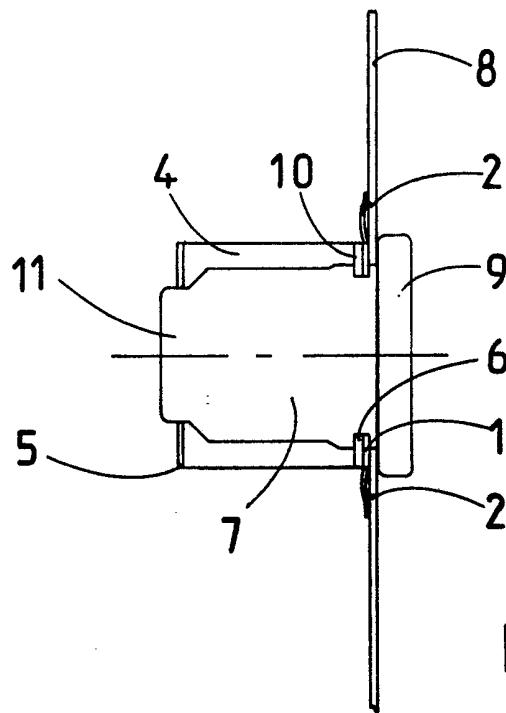


Fig : 2

PL.2 / III

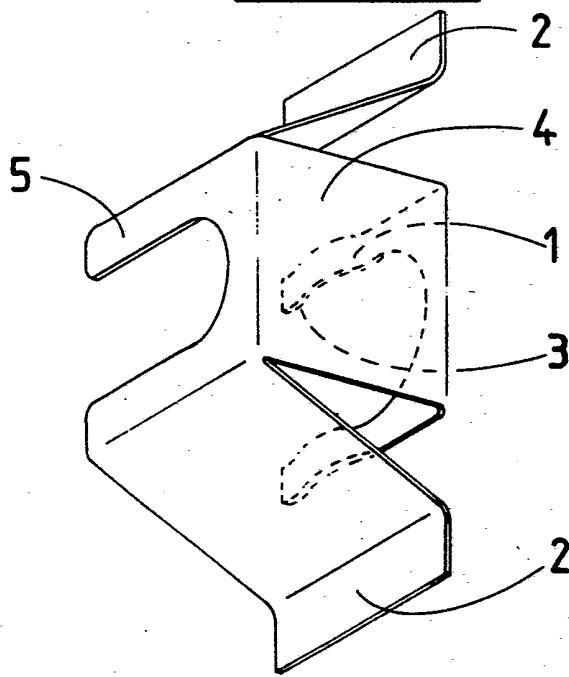


Fig: 3

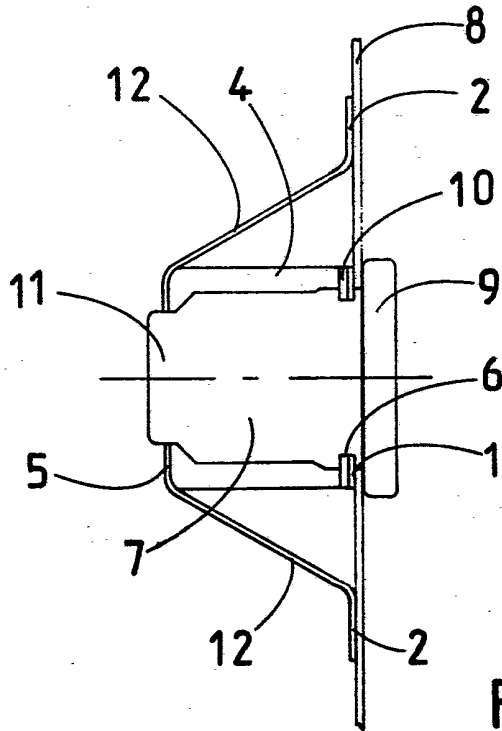


Fig: 4

PL.3/III

